

Le droit international et le droit européen c'est quoi ?

LES ÉTATS créent du droit national qui s'applique sur leur propre territoire. Parallèlement, ils créent du droit à plusieurs pour organiser leurs relations. Le droit international public, constitué de traités, de conventions, d'accords, a deux objectifs. Le premier est de réglementer les obligations que les États ont les uns envers les autres, dans les domaines humanitaire, commercial ou encore environnemental.

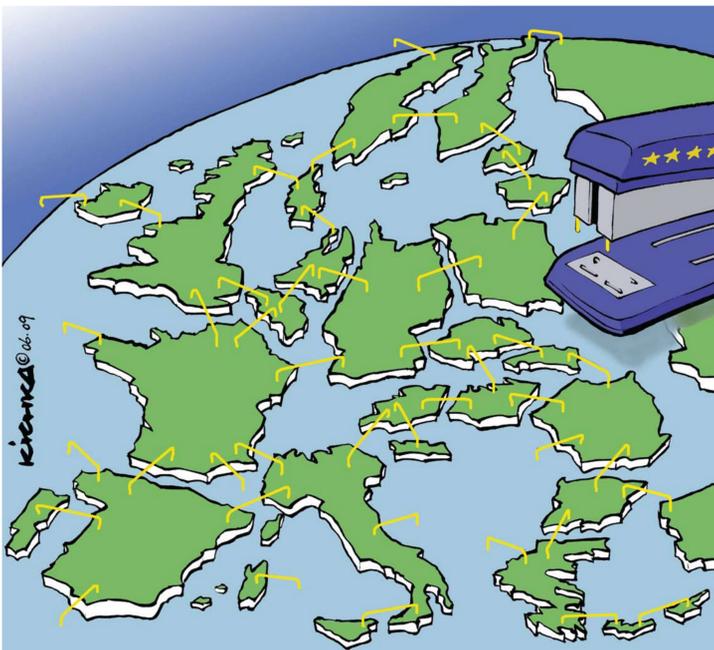
L'autre objectif du droit international public est de maintenir la paix. L'Organisation des Nations Unies (ONU), par l'entremise du Conseil de sécurité, peut envoyer des casques bleus protéger des populations lors d'un conflit, voire autoriser une intervention armée afin de faire cesser des violences envers des populations civiles.

« Le droit international est, pour les États, non seulement, un ensemble normatif, mais aussi un langage commun. »

BOUTROS BOUTROS-GHALI
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES (1922 – 2016)



Falco (Cuba)



Kichka (Israël)



Khalil (Palestine)

Mais quel meilleur exemple d'espace de collaboration entre États que l'Union européenne ? Cette dernière s'est construite après la Seconde Guerre mondiale afin de garantir la paix entre les peuples en donnant des objectifs communs et des ressources partagées aux États membres. Par le biais de ses institutions communautaires, le Parlement européen, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, elle produit du droit européen qui s'applique dans tous les États membres. L'Europe est donc au centre de nos vies et de notre organisation.



Faro (France)